



Direction générale des services
EG/AG/VD 2017 -



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. SILVA, C. GORLIER, M. BOURDIER.

Absent représenté :

M. LE CLECH
P. QUÉRO
M. MOREIRO
R. SENNEDOT
A. MARQUET
V. BAYOUT
C. CONTAMIN

procuration à

J. PINTO
J. ROSSI
J. BUISINE
M. PARMENT
H. ANGÉE
C. GORLIER
M. BOURDIER

Absentes excusées : M. LE GOFF, H. JOUDAR

Secrétaire de séance : Monsieur P. ROUYER est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 15 décembre 2016 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

DÉCIDE par 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN) de supprimer le poste d'Adjoint au Maire laissé vacant à la suite de la démission de Madame Maryse LAQUA, quatrième Adjointe au Maire. **FIXE** à six le nombre d'Adjoints au Maire et suivant le nouveau tableau, prennent rang dans l'ordre du tableau en remontant de un rang, les adjoints en place, comme suit :

1	Jean-Bernard PAUL
2	Liliane PEYROUTY
3	Laurent FORICHON
4	Patrick ROUYER
5	Laurence ANQUETIN
6	Pieter DOUWES

DÉCIDE de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal afin de maintenir à 24 le nombre d'élus de la liste « Ablon Renouveau ».

2-MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

FIXE par 21 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. LE CLECH, J. PINTO) et 4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN) une indemnité d'un montant correspondant à 18 % de l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique à chaque adjoint détenant une délégation de fonction octroyée par le Maire. **FIXE** une indemnité d'un montant correspondant à 9 % de l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique à chaque

conseiller municipal détenant une délégation de fonction octroyée par le Maire. **MAINTIENT** l'indemnité d'un montant correspondant à 55 % de l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique au Maire depuis le 1^{er} janvier 2015. **DIT** que les indemnités ainsi déterminées seront versées aux élus bénéficiaires selon le tableau récapitulatif ci-annexé à compter de la date à laquelle la présente délibération aura acquis force exécutoire.

3-DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES : COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ Madame Laurence ANQUETIN, en qualité de représentante du Conseil municipal de la liste « Ablon Renouveau » en remplacement de Madame Maryse LAQUA dans la commission municipale Petite enfance, enfance et affaires scolaires.

4-MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RESSOURCES ET VIE ÉCONOMIQUE

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ Monsieur Christophe SILVA, en qualité de représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon Renouveau » dans la commission Ressources et vie économique en remplacement de M. Ghislain BORRELLY.

5-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - D.S.P.

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ Madame Laurence ANQUETIN, en qualité de représentant titulaire du Conseil municipal à la Commission permanente de Délégation de Service Public pour la liste « Ablon Renouveau ». **DIT** que la Commission permanente de Délégation de Service Public est ainsi composée :

	Membres Titulaires	Membres suppléants
Liste « Ablon Renouveau »	Patrick QUERO Laurent FORICHON Jean-Bernard PAUL Laurence ANQUETIN	Patrick ROUYER Pieter DOUWES Roger SENNEDOT Jacqueline ROSSI
Liste « Ablon une équipe en action »	Corinne GORLIER	Vincent BAYOUT

6-RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS (EX : SYNDICAT MIXTE PARIS MÉTROPOLE)

DÉCIDE par 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN) de résilier son adhésion au Forum métropolitain du Grand Paris (ex : Syndicat Mixte Paris Métropole).

7-PROTOCOLE D'ACCORD À L'AMIABLE AVEC LA SOCIÉTÉ SUEZ EAU FRANCE ET MONSIEUR ET MADAME RUTMAN ET LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de conclure un protocole d'accord avec la Société SUEZ Eau France et Monsieur et Madame RUTMAN visant à mettre fin au différend entre les parties dans le cadre d'un sinistre.

Le montant des travaux de **19 297,92€ TTC** est réparti de la façon suivante :

- à la charge de Monsieur et Madame RUTMAN soit **1 000,00 € TTC**
- à la charge de SUEZ Eau France soit **12 198,61 € TTC**
- de la ville d'Ablon-sur-Seine soit **6 099,31 € TTC**

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de **6 099,31 € TTC** ceci clôt tout recours ultérieur ayant pour objet ce protocole entre les parties et leur assureur. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération avec la Société la Société SUEZ Eau France et Monsieur et Madame RUTMAN.

8-PROTOCOLE D'ACCORD À L'AMIABLE AVEC LA SOCIÉTÉ VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE, LA SOCIÉTÉ VTMTM ET LA COMMUNE D ABLON-SUR-SEINE

ACCEPTÉ par 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN) les termes du protocole d'accord amiable avec la Société VEOLIA Eau-Ile-de France

et la société VTMTTP visant à mettre fin aux différends entre les parties dans le cadre d'un sinistre survenu le 17 août 2016 rue Henri Laire à Ablon-sur-Seine. **PRÉCISE QUE** Le montant des travaux est réparti de la façon suivante :

- L'intégralité des frais de remplacement de la canalisation d'eau potable ainsi que la reprise intégrale du tapis endommagé seront pris en charge par VEOLIA Eau Ile-de-France
- Les travaux de signalisation non réalisés du fait du sinistre seront effectués à la suite dans le cadre du marché initial de travaux conclu entre la ville et la société VTMTTP

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à l'amiable annexé à la présente délibération avec la Société VEOLIA Eau Ile-de-France et la société VTMTTP.

9-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à signer une convention avec les Archives départementales du Val-de-Marne pour la gestion des archives de la commune d'Ablon-sur-Seine.

ACCEPTÉ le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune d'Ablon-sur-Seine dont liste jointe. **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

10-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ les financeurs (Conseil régional, Conseil départemental, ...) pour l'attribution d'une subvention d'investissement la plus élevée possible pour des travaux d'accessibilité aux normes PMR sur la commune. **SOLLICITE** Monsieur le Député du Val-de-Marne Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la « réserve parlementaire » sur cette même opération. **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 30 000 € HT. **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est connu actuellement.

		RECETTES	DEPENSES
Nature	Taux de subvention	Montant HT	Montant HT
Réserve Parlementaire	33 %	10 000,00 €	30 000,00 €
Solde (autofinancement)	67 %	20 000,00 €	
TOTAL HT	100%	30 000,00 €	30 000,00 €
T.V.A 20 %			6 000,00 €
TOTAL T.T.C			36 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

11-DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE - ANNÉE 2017

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017 et **APPROUVE** par **23 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN)** le Rapport d'Orientation Budgétaire ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire.

INFORMATION - TABLEAU DE RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS 2016

Publication de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2016, conformément à l'article 133, du Code des Marchés Publics.

12- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ que la Ville d'Ablon-sur-Seine charge le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne de la Région Île-de-France de lancer une procédure de marché public, en vue de couvrir les agents affiliés à la CNRACL pour les risques suivants :

- Décès
- Accident de service et maladie professionnelle (AS/MP)
- Congé de longue maladie (CLM) et congé de longue durée (CLD)

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018

- Régime du contrat : capitalisation

PRÉCISE que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

13-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE 2017 À LA TURBALLE (LOIRE ATLANTIQUE)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'appliquer les tarifs suivants pour la classe de découverte à la Turballe (Loire Atlantique) :

Classes de découvertes tarif journalier	Taux				
	Nombre d'enfants				
	1	2	3	4	5 et+
<i>tarif journalier mini</i> 11.85 €	0,75000%	0,67500%	0,60750%	0,54675%	0,49208%
<i>Tarif journalier maxi</i> 27.65 €					

DIT que le montant des ressources retenu pour le calcul du tarif est le montant plafond pour les élèves non-Ablonais fréquentant les écoles de la commune. **DIT** que par réciprocité avec la Ville de Villeneuve-le-Roi, les tarifs réservés aux Ablonais bénéficient aux enfants villeneuvois scolarisés sur le territoire. **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. **DIT** que ces tarifs demeurent valables jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative. **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique.

14-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS POUR LES STRUCTURES DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT D'INITIATIVE LOCALE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à solliciter une subvention la **plus élevée possible** auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre du soutien aux structures de diffusion du spectacle vivant d'initiative locale.

15-VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

DIT par 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN) qu'il sera procédé au versement d'acompte sur subvention 2017, avant le vote du budget primitif, **à l'association AICA, pour un montant de 8 000,00€**. **DIT** qu'il sera prévu au budget primitif 2017 l'attribution d'une subvention, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement des activités de l'association, pour un montant au moins égal à celui de l'acompte versé.

16-RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU WEEK-END DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

ADOpte à L'UNANIMITÉ le règlement intérieur du Week-end du développement durable et ses annexes. **DÉCIDE** de fixer à 100,00 € le montant de la caution restituable à l'issue de la manifestation sauf en cas de désistement.

La séance est levée à 20 heures 50.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 8 février 2017.

Pour le Maire empêché
Le Maire-adjoint
Laurent FORICHON

